

## LES DISPOSITIFS FINANCIERS D'AIDE AUX ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE EN PACA

\*liste non exhaustive, il s'agit des principaux dispositifs financiers repérés qui peuvent permettre un financement des actions de lutte contre la précarité énergétique

Dispositif d'aides	Acteur principal : gestionnaire Partenaires	Bénéficiaires Repérage	Points Forts - Difficultés	Source / lien / contact
<b>Aides directes aux ménages</b>				
<p><i>Aide aux paiements des factures d'énergie</i></p> <p><b>Aides aux impayés d'énergie et d'eau dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL)</b></p> <p>Des aides aux impayés d'énergie et d'eau sont inscrites dans le cadre du FSL. Dans chaque département, le Plan Départemental du Logement des Personnes Défavorisées, PDALPD, définit, entre autre, les objectifs généraux du Fonds Solidarité Logement.</p> <p>Le règlement du FSL définit les montants, les fréquences de demandes, les critères d'éligibilité, le public bénéficiaire, les modalités pratiques de l'aide</p> <p>Les montants totaux alloués par département varient de 72 800 à plus de 2 000 000 € en PACA avec un total pour les 6 départements de PACA de 4 333 000 € (chiffres 2007 –MEEDEM)</p> <p>Pour les montants par département, se reporter au document de diagnostic régional.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil Général</li> </ul> <p>Avec l'appui financier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CAF</li> <li>▪ MSA</li> <li>▪ CCAS</li> <li>▪ Bailleurs sociaux</li> <li>▪ Distributeurs d'énergie</li> <li>...</li> </ul>	<p>Les publics bénéficiaires sont définis par département dans le règlement du FSL.</p> <p>Le repérage est généralement assuré par les services sociaux des conseils généraux, par les acteurs sociaux du département et dans une moindre mesure par saisine directe de la part du ménage.</p>	<p>La plupart des aides données dans le cadre des FSL sur l'énergie et l'eau sont des aides curatives pour aider les ménages lors d'un impayé de facture.</p> <p>Les demandes sont très nombreuses et augmentent tendanciellement.</p> <p>L'intérêt est que les aides touchent des publics très certainement en précarité énergétique.</p> <p>Certains départements réalisent des évaluations pour connaître plus précisément les bénéficiaires des aides distribuées (par exemple dans les Hautes Alpes). Cette évaluation permet de pouvoir mieux connaître les situations des bénéficiaires et d'envisager des actions préventives à destination de ces publics.</p> <p>Le financement d'actions préventives (conseils aux ménages sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, installation de petits équipements économes, aide aux travaux de maîtrise de l'énergie ...) sont actuellement encore peu développées en PACA (se reporter au tableau des actions).</p>	
<p><i>Aide aux paiements des factures d'énergie</i></p> <p><b>Aides aux impayés d'énergie et d'eau</b></p> <p>Certains organismes aident ponctuellement des ménages à régler leurs factures d'énergie. Les montants des aides et le nombre de ménages aidés ne sont pas connus à l'échelle régionale.</p> <p>Des informations plus précises sur les montants / le nombre de personnes aidées peuvent être collectées dans le cadre d'un diagnostic territorial afin de mieux évaluer les montants dépensés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CCAS</li> <li>▪ Organisations caritatives</li> <li>▪ CAF</li> </ul>	<p>Critères d'éligibilité définis par les structures.</p>	<p>Aide curative qui en général ne résout pas le problème de fond.</p> <p>L'accompagnement social réalisé est très important pour les bénéficiaires.</p>	

Dispositif d'aides	Acteur principal : gestionnaire Partenaires	Bénéficiaires Repérage	Points Forts - Difficultés	Source / lien / contact
<p><i>Réduction du coût de l'énergie (électricité)</i></p> <p><b>Tarif Première Nécessité (TPN) :</b></p> <p>Dispositif national permettant aux personnes démunies d'avoir droit à un tarif préférentiel sur les consommations d'électricité.</p> <p>La réduction accordée est de 30% du prix du kWh, le coût de l'abonnement reste inchangé.</p> <p>Au-delà d'un coût réduit de l'énergie, l'accès au TPN permet d'assouplir les relations avec le fournisseur et permet notamment des délais de paiement plus long en cas d'impayé.</p> <p><i>Des modifications pourraient être apportées sur les modalités d'accès au TPN et TSS dans le cadre de la loi sur la « nouvelle organisation du marché de l'électricité », vote en cours.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ EDF</li> </ul>	<p>Personnes éligibles à la CMUC (626 euros par mois pour une personne vivant seule)</p>	<p>Intérêt : diminution de la facture énergétique des ménages les plus pauvres.</p> <p>Mais le taux de non recours est élevé.</p> <p>En France, 1 050 000 de bénéficiaires pour 2,7 millions de ménages éligibles (Chiffres 2009).</p> <p>En PACA le taux de non recours au TPN, est extrêmement élevé, seulement 25% des bénéficiaires de la CMUC auraient recours au TPN (chiffres non transmis par le principal fournisseur).</p>	<p>Fiche compte rendu atelier de la journée RREP : 2010-01-26-FICHE-ATELIER (page 4)</p> <p>À télécharger sur <a href="http://www.ecopolenergie.com/PAGES-RREP/elpe-accueil.html">http://www.ecopolenergie.com/PAGES-RREP/elpe-accueil.html</a></p>
<p><i>Aide sur le coût de l'énergie (gaz)</i></p> <p><b>Tarif Spécial de Solidarité Gaz (TSS)</b></p> <p>Dispositif national permettant aux personnes démunies d'avoir droit à un tarif préférentiel sur les consommations de gaz.</p> <p>Le montant de l'aide accordée est forfaitaire, il dépend de la composition familiale et du niveau des consommations de gaz.</p> <p>L'aide est accordée aussi bien pour le chauffage individuel (déduction sur la facture) que pour le chauffage collectif (Le ménage paie la totalité de sa facture à son bailleur, le fournisseur d'énergie rembourse alors directement le ménage).</p> <p><i>Des modifications pourraient être apportées sur les modalités d'accès au TPN et TSS dans le cadre de la loi sur la « nouvelle organisation du marché de l'électricité », vote en cours.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ GDF</li> <li>▪ Autres fournisseurs des gaz</li> </ul>	<p>Personnes éligibles à la CMUC (626 euros par mois pour une personne vivant seule)</p>	<p>Intérêt : diminution de la facture énergétique des ménages les plus pauvres</p> <p>Normalement, tous les fournisseurs de gaz le proposent, ils le financent à hauteur de leur part de marché, mais en pratique seul GDF Suez le met en œuvre.</p> <p>Difficulté de repérage des ménages et notamment dans les cas de chauffage collectif pour lesquels le fournisseur de gaz doit informer les bailleurs pour repérer les bénéficiaires.</p>	<p>Fiche compte rendu atelier de la journée RREP : 2010-01-26-FICHE-ATELIER (page 2)</p> <p>À télécharger sur <a href="http://www.ecopolenergie.com/PAGES-RREP/elpe-accueil.html">http://www.ecopolenergie.com/PAGES-RREP/elpe-accueil.html</a></p>
<p><i>Aide sur le coût de l'énergie (fioul)</i></p> <p><b>Aide à la cuve</b></p> <p>Aide directe de l'Etat aux ménages non imposables pour un achat de fioul domestique. Cette prime est destinée à alléger le poids de la facture énergétique des ménages à faibles revenus se chauffant au fioul.</p> <p>200€/foyer en 2009 concernant les livraisons de fioul entre juillet 2008 et mars 2009.</p> <p>En raison de la baisse des prix du fioul, elle n'a pas été renouvelée pour la saison 2009-2010.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat</li> </ul>	<p>Particuliers non imposables</p>	<p>Aide curative qui allège ponctuellement le poids de la facture énergétique pour les ménages mais pas d'amélioration à long terme.</p>	<p><a href="http://www.service-public.fr/actualites/00664.html">http://www.service-public.fr/actualites/00664.html</a></p>

Dispositif d'aides	Acteur principal : gestionnaire Partenaires	Bénéficiaires Repérage	Points Forts - Difficultés	Source / lien / contact
<b>Aider et financer les travaux (bâti / équipement)</b>				
<p><i>Travaux dans le logement social</i></p> <p><b>Appel à projet Région – FEDER – ADEME</b></p> <p>FEDER – l'Union Européenne a ouvert l'utilisation des fonds FEDER sur la rénovation des logements sociaux pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique.</p> <p>Un appel à projet Etat – ADEME – Région a été lancé avec un guichet unique pour les fonds FEDER, AGIR et CPER avec des exigences ambitieuses en matière de performance énergétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ADEME</li> <li>▪ Europe (via le FEDER)</li> <li>▪ Région</li> </ul>	Bailleurs sociaux	<p>Les bailleurs sociaux de PACA s'en saisissent bien puisque l'enveloppe prévue pour 3 ans sera utilisée complètement dès la deuxième commission de sélection des projets.</p> <p>Les performances énergétiques exigées sont hautes ce qui devrait directement bénéficier aux locataires en matière de charges énergétiques.</p>	AROHLM
<p><i>Travaux d'amélioration dans les logements pour ménages démunis</i></p> <p><b>Programme 2000 toits pour 2000 familles – Fondation Abbé Pierre (FAP)</b></p> <p>La FAP aide la rénovation et la création de logement pour les personnes démunies. Elle bonifie les aides si un effort est fait en matière de performance énergétique. L'objectif de la Fondation est de pouvoir offrir aux personnes défavorisées bénéficiant de ces logements des charges énergétiques réduites.</p> <p>EDF vient également compléter les aides apportées sur la performance énergétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fondation Abbé Pierre</li> <li>▪ Avec une participation d'EDF</li> </ul>	Maîtres d'ouvrage d'insertion (organisations qui acquièrent des logements, les rénovent pour les louer à bas prix à des ménages défavorisés.	<p>Effort sur les charges énergétiques pour des logements destinés à des ménages défavorisés</p> <p>Suivi des charges après travaux ce qui permet aux organismes d'avoir un retour d'expérience sur les travaux les plus intéressants en matière de baisse des charges.</p>	<a href="http://sites.google.com/site/2000toits2000familles/">http://sites.google.com/site/2000toits2000familles/</a>
<p><i>Travaux dans le logement</i></p> <p><b>FSL – volet préventif</b></p> <p>Certains départements, dans le cadre de leur FSL ont mis en place</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une aide aux travaux de maîtrise des consommations</li> <li>- Une aide au changement de comportement / sensibilisation</li> </ul> <p>En PACA, actuellement encore peu d'actions préventives sont mises en place dans le cadre des FSL dans les départements. Se reporter au tableau récapitulatif des actions en PACA (Vaucluse et Var).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseil Général</li> <li>▪ Etat</li> <li>▪ Partenaires autres : fournisseurs d'énergie</li> <li>▪ CAF</li> <li>▪ CCAS ...</li> </ul>	Ménages démunis – critères d'éligibilité définis dans le cadre du règlement du FSL	<p>Aides préventives qui permettent d'améliorer durablement les conditions de confort des ménages.</p> <p>Encore peu développées en PACA.</p>	

Dispositif d'aides	Acteur principal : gestionnaire Partenaires	Bénéficiaires Repérage	Points Forts - Difficultés	Source / lien / contact
<p><i>Aide aux équipements / travaux</i></p> <p><b>Les Certificats d'Economies d'énergie (CEE)</b></p> <p>L'Etat a mis en place le mécanisme des CEE afin de faire participer les « obligés » - les fournisseurs d'énergie - à l'effort national de réduction des consommations d'énergie en réalisant des économies d'énergie en interne ou chez leurs clients.</p> <p>Les actions éligibles, qui permettent aux obligés d'acquérir des CEE, font l'objet de fiches standardisées présentant les caractéristiques techniques demandées et l'énergie théorique économisée sur la durée de vie de l'équipement.</p> <p>Dans le cadre de la seconde période de mise en œuvre des CEE (qui devrait débuter en 2011), les actions réalisées auprès des ménages vulnérables seront bonifiées, c'est-à-dire qu'elles donneront droit à un volume plus important de CEE.</p> <p>Les fournisseurs d'énergie développent des offres pour collecter des CEE essentiellement sous la forme de prêt à taux bonifié ou de primes directes.</p> <p>On peut noter par exemple :</p> <p>EDF en PACA : prime jusqu'à 1500 € pour un bouquet de travaux chauffage / isolation.</p> <p>Les groupes Leclerc et Auchan en tant qu'obligés (distributeurs de carburant) lancent également une prime pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie pour collecter des CEE.</p> <p>Prêt à taux bonifié : par exemple les opérateurs financiers des grands fournisseurs d'énergie Solfea / Domofinance proposent des prêts bonifiés dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique.</p> <p>D'autre part, des actions de formation et probablement prochainement d'abondement à un fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie donnent droit à des CEE pour les fournisseurs d'énergie</p> <p>...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat (fixe les règles et objectifs du dispositif)</li> <li>▪ Obligés dont fournisseurs d'énergie et de carburant</li> </ul>	<p>Particuliers / entreprises ...</p> <p>Le repérage est à la charge des obligés qui éventuellement montent des partenariats avec des professionnels / associations pour faire le repérage.</p>	<p>Participation des opérateurs privés au financement des économies d'énergie</p> <p>La bonification des CEE pour les actions menées vers les publics défavorisés permet de cibler des moyens financiers sur la rénovation des logements ou la sensibilisation des personnes défavorisées, ce qui cible plus facilement les ménages en précarité énergétique.</p> <p>Mécanisme qui peut induire une augmentation générale des prix de l'énergie pour compenser l'effort que doivent fournir les distributeurs d'énergie.</p> <p>Les fournisseurs recherchent les actions les plus rentables sur le plan des gains de CEE mais pas forcément les plus importantes pour les ménages.</p>	<p><a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie.188-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie.188-.html</a></p>
<p><i>Des aides et un accompagnement vers des travaux chez des particuliers</i></p> <p><b>Les fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie et de l'eau (FSATMEE).</b></p> <p>Ces fonds découlent d'un partenariat d'acteurs du secteur du logement, du social et de l'énergie. Ils permettent aux bénéficiaires de recevoir une aide financière à la réalisation de travaux d'économie d'énergie. <i>Il s'agit d'accompagner les ménages repérés du choix des travaux à la réalisation et l'évaluation des résultats, avec un appui également sur le montage financier de l'opération.</i></p> <p>Mis en place dans une quinzaine de départements en France. Le réseau RAPPEL fait l'inventaire des FSATMEE en France.</p> <p>Les FSATMEE peuvent apporter des aides directes aux ménages pour la rénovation de leur logement. L'animation du fonds d'aide a notamment un objectif de recherche et collecte de fonds pour améliorer le bouclage des budgets Ces aides proviennent notamment de financements publics et privés collectés auprès de l'ADEME, les fournisseurs d'énergie, les conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partenariat large</li> </ul>	<p>Ménages en précarité énergétique</p> <p>Repérage effectué dans le cadre d'une action partenariale (services sociaux, caisse d'assurance maladie, organisation animatrice du fonds ...)</p>	<p>Action globale permettant de repérer les ménages, les accompagner pour la réalisation de travaux (accompagnement social, technique et financier).</p> <p>Réduction des situations de précarité énergétique</p> <p>Temps de traitement des dossiers / accompagnement / collecte des fonds : demande un temps d'animation long, des expertises dans divers domaines.</p> <p>Peu de situations réglées par an.</p> <p>L'ingénierie financière est extrêmement importante. Au-delà de la recherche de financement pour le fonds, l'accompagnement des ménages pour assurer le plan de financement des travaux est absolument incontournable.</p>	<p>Guide Comment mettre en place un Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages défavorisés :</p> <p><a href="http://www.planet-egagnante.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&amp;cid=96&amp;m=3&amp;catid=20199">http://www.planet-egagnante.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&amp;cid=96&amp;m=3&amp;catid=20199</a></p>

Dispositif d'aides	Acteur principal : gestionnaire Partenaires	Bénéficiaires Repérage	Points Forts - Difficultés	Source / lien / contact
<p><i>Boucler le financement des travaux des particuliers</i></p> <p><b>Micro crédit proposé en PACA par la Fondation Abbé Pierre</b></p> <p>Micro-crédit social à destination des propriétaires occupants très sociaux pour financer le reste à charge dans le cadre de travaux d'amélioration de l'habitat (sortie d'insalubrité et rénovation)</p> <p>Le prêt peut aller de 300 jusqu'à 6000 €. Le remboursement est étalé sur 30 ou 60 mois.</p> <p>Le taux du prêt est actuellement de 4% avec une assurance à 0,21% soit au total 4,21%.</p> <p>Les fonds disponibles pour ce micro crédit sont garantis à 50% par la Banque Postale et à 50% par la Caisse de Dépôts.</p> <p>Ce prêt donne droit à l'ouverture des droits à l'allocation logement pour les bénéficiaires. Ce qui permet de diminuer le poids des remboursements pour les ménages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En PACA : expérimentation menée par la Fondation Abbé Pierre</li> <li>Avec le soutien de <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Région</li> <li>▪ Le Fonds de Cohésion Sociale (Caisse des Dépôts)</li> </ul> </li> </ul>	Ménages à faibles revenus	L'accompagnement des ménages bénéficiant de ce prêt est assuré par des structures soutenues par la FAP pour ce travail; Les ménages bénéficient donc d'un accompagnement rapproché sur toute la durée du prêt, ce qui facilite la bonne réussite du dispositif. Il faut donc passer par ces structures pour bénéficier du montage du dossier et de l'accompagnement.	Fiche compte rendu atelier de la journée RREP : 2010-01-26-FICHE-ATELIER (page 5) À télécharger sur <a href="http://www.ecopol-energie.com/PAGES-RREP/elpe-accueil.html">http://www.ecopol-energie.com/PAGES-RREP/elpe-accueil.html</a>
<p><i>Boucler le financement des travaux des particuliers</i></p> <p><b>Prêt à taux 1% proposé par la CAF pour l'amélioration de l'habitat.</b></p> <p><i>Une proposition de revalorisation du montant d'un peu plus de 1067,14 € à 5000€ a été soumise dans le cadre du Grenelle de l'Environnement - groupe précarité énergétique de fin 2009. Cette proposition n'a pas été retenue par l'Etat.</i></p> <p>Le prêt peut atteindre 80% des dépenses engagées dans la limite de 1067,14 €.</p> <p>Son taux d'intérêt est de 1%. Il est remboursable en 36 mensualités égales.</p> <p>Le prêt est versé par moitié à la signature du contrat, sur présentation du devis, et à l'achèvement des travaux, sur présentation de la facture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CAF</li> <li>▪ Caisses de retraite</li> </ul>	Propriétaire occupant ou locataire sous conditions (prestations familiales)		<a href="http://www.caf.fr/cataloguepah/bas.htm">http://www.caf.fr/cataloguepah/bas.htm</a>
<p><i>Boucler le financement des travaux des particuliers</i></p> <p><b>Eco prêt à taux 0% (EPTZ)</b></p> <p>L'Etat a mis en place un Eco prêt à 0% pour financer des travaux de rénovation dans l'habitat. Possibilité de faire une rénovation globale ou d'opter pour des bouquets de 2 ou 3 types de travaux.</p> <p>Montant maximum du prêt : 20 à 30 000 € en fonction des travaux envisagés.</p> <p>L'EPTZ est cumulable avec le crédit d'impôt développement durable si les revenus du ménage sont inférieurs à 45 000 € (revenu de référence).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat</li> <li>▪ Banques</li> </ul>	Propriétaire occupant ou bailleur	<p>Difficulté d'acceptation par les banques s'il n'existe pas d'accompagnement spécifique auprès des ménages en précarité énergétique.</p> <p>De manière générale, réticence des banques dès lors que les emprunteurs sont âgés, ou n'ont pas des ressources suffisamment élevées.</p> <p>Action possible : Caution de la part d'un tiers (collectivité territoriale / fondation ...?)</p>	Fiche explicative des Espaces Info Energie sur l'éco prêt à taux 0. liste des EIE les plus proches de chez vous : 0 810 060 050 (N° azur) ou sur <a href="http://www.infoenergie.org/">http://www.infoenergie.org/</a>

Dispositif d'aides	Acteur principal : gestionnaire Partenaires	Bénéficiaires Repérage	Points Forts - Difficultés	Source / lien / contact
<p><i>Boucler le financement des travaux des particuliers</i></p> <p><b>Ouverture des droits à l'Allocation Logement lors de la contraction d'un prêt pour rénovation de l'habitat.</b></p> <p>Si un ménage répond à certaines conditions ouvrant droit à des aides de la CAF (conditions de ressources) pour bénéficier d'une prestation sociale, il est possible d'obtenir une allocation logement provisoire pendant la durée de remboursement d'un prêt à l'amélioration du logement. Ce prêt doit être spécialement affecté à des travaux figurant sur la liste des travaux subventionnable par l'ANAH.</p> <p>En PACA, actuellement, 2 structures accompagnent la mise en œuvre de cette ouverture de droit l'allocation logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Fondation Abbé Pierre via la mise en œuvre d'un micro-crédit social à l'amélioration de l'habitat.</li> <li>- PROCIVIS – SACICAP dans le cadre de leurs mesures d'accompagnement financier (prêt à taux 0%)</li> </ul> <p>Suivant la situation familiale, l'allocation logement peut permettre aux ménages de rembourser la quasi-totalité du prêt pour la mise en œuvre de travaux d'amélioration de l'habitat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CAF</li> </ul>	<p>Ménages bénéficiaires de prestation familiale de la CAF sous conditions de revenu</p>	<p>Très intéressant pour solvabiliser les ménages lors de travaux (le reste à charge des travaux pour le propriétaire est en partie voire complètement pris en charge par l'allocation logement).</p> <p>Procédure peu connue des acteurs donc peu utilisée.</p>	<p><a href="http://www.finsh.eu/user/upload_inc_files/MMG1001.035.FinSH.MDE.Fiche_Sacicap.pdf">http://www.finsh.eu/user/upload_inc_files/MMG1001.035.FinSH.MDE.Fiche_Sacicap.pdf</a></p> <p><a href="http://www.procivis.fr/web/portail-groupe/realisations/detail-/journal_content/56_INSTANCE_db4Z/10164/104316">http://www.procivis.fr/web/portail-groupe/realisations/detail-/journal_content/56_INSTANCE_db4Z/10164/104316</a></p>
<p><i>Boucler le financement des travaux des particuliers</i></p> <p><b>Aides Anah – régime général</b></p> <p>L'Anah propose des aides aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et aux propriétaires bailleurs (sous conditions) pour améliorer le parc de logements privés anciens (de plus de 15 ans).</p> <p>Les travaux d'amélioration de la performance énergétique font partie de la liste des travaux éligibles aux aides Anah (par exemple : isolation des ouvrants, des murs, de la toiture, amélioration du système de chauffage ...).</p> <p>Les taux d'aides dépendent du statut du propriétaire (bailleur ou occupant), de l'état du logement notamment.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anah</li> <li>▪ Collectivités délégataires des aides à la pierre</li> </ul>	<p>Propriétaires occupants (sous condition de ressources) et propriétaires bailleurs (sous conditions – essentiellement propriétaires bailleurs pratiquant un loyer conventionné)</p>	<p>Les exigences en matière de performance énergétique lors des rénovations ne sont pas toujours très strictes. Il n'existe pas en PACA de suivi des charges énergétiques après travaux.</p> <p>Les aides peuvent être conséquentes pour une rénovation globale du logement.</p> <p>Si les propriétaires sont accompagnés sur l'amélioration de la performance énergétique de leur logement, il est possible d'avoir des bons résultats en matière de diminution des risques de précarité énergétique.</p>	<p><a href="http://www.anah.fr">www.anah.fr</a></p>

Dispositif d'aides	Acteur principal : gestionnaire Partenaires	Bénéficiaires Repérage	Points Forts - Difficultés	Source / lien / contact
<p><i>Boucler le financement des travaux des particuliers</i></p> <p><b>FART - Habiter mieux</b></p> <p>L'aide « travaux » pour un logement économe et écologique conçue dans le cadre des investissements d'Avenir doit permettre d'affecter la rénovation thermique de 300 000 logements privés énergivores occupés par des propriétaires aux revenus les plus modestes sur la période 2010-2017.</p> <p>La conclusion d'un contrat local d'engagement (CLE) est nécessaire pour engager les crédits. Le CLE doit être signé entre l'Etat (représenté par l'Anah) et une collectivité territoriale (conseil général, région, intercommunalité ...).</p> <p>Ce programme national est animé par l'Anah, et vise à réduire les situations de précarité énergétique chez les propriétaires occupants modestes.</p> <p>Aide de 1 100 € à 1 600 € (si la collectivité territoriale vient abonder l'aide, l'Etat augmente l'Aide de Solidarité Ecologique d'autant dans la limite de 500 €) pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâti.</p> <p>Le gain de performance doit être de 25% de la consommation d'énergie primaire évaluée avant travaux.</p> <p>Un diagnostic énergétique avant et après travaux doit valider le gain réalisé grâce aux travaux.</p> <p>Cette aide vient en complément des aides Anah classiques qui permettent la rénovation d'un logement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anah</li> <li>▪ Signataires des contrats locaux d'engagement</li> </ul>	<p>Propriétaires occupants sociaux ou très sociaux au titre des aides Anah</p>	<p>L'ASE, permet aux propriétaires occupants de diminuer le reste à charge de travaux d'amélioration de la performance énergétique, mais le niveau de l'aide reste faible.</p> <p>Un accompagnement financier des ménages bénéficiaires sera nécessaire pour que les travaux soient réalisés.</p> <p>Le repérage des ménages bénéficiaires est un point important pour la mise en œuvre du dispositif.</p> <p>Durée de l'aide dans le temps : conclu pour une durée courant jusqu'au 31/12/2013, son renouvellement sur la période 2014-2017 sera conditionné à une évaluation des résultats obtenus au plan national et local.</p>	<p><a href="http://www.anah.fr">www.anah.fr</a></p>

Dispositif d'aides	Acteur principal : gestionnaire Partenaires	Bénéficiaires Repérage	Points Forts - Difficultés	Source / lien / contact
<p><i>Aide aux travaux de rénovation</i></p> <p><b>Palette d'outils d'incitation financière pour l'amélioration du parc privé</b></p> <p>Il existe un certain nombre d'incitations financières et de programmes qui combinés peuvent aboutir à une mobilisation complète des outils d'intervention sur le parc privé dégradé.</p> <p>On peut notamment citer les Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Opération Programmée d'Amélioration de la Performance Thermique des Bâtiments (OPATB), Programme d'Intérêt Général (PIG), Programme Social Thématique (PST), Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) ...</p> <p>Ces programmes se déclinent en plusieurs catégories pour traiter au mieux des enjeux particuliers ou globaux dans le parc privé : logements insalubres, problèmes de santé publique, économies d'énergie dans les logements, territoires ruraux en dévitalisation, copropriétés en grande difficulté...</p> <p>Ces programmes permettent de financer et d'accompagner l'amélioration de logements notamment dans le parc privé.</p> <p>C'est l'Anah qui pilote ces programmes ou les collectivités dans le cas celles-ci ont une délégation des aides à la pierre (6 EPCI en PACA).</p> <p>La précarité énergétique n'est pas forcément un axe prépondérant de ces programmes mais elle peut l'être.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anah</li> <li>▪ Collectivités territoriales (Région, Conseils Généraux, EPCI, Communes)</li> </ul>	<p>Propriétaires occupants sous conditions de ressources de manière générale</p> <p>Propriétaires bailleurs sous conditions (conventionnement ...)</p>	<p>Les opérations programmées permettent de dédier des moyens financiers et techniques à l'amélioration du logement.</p> <p>Tous ces programmes comprennent une partie d'animation au-delà des rénovations sur le terrain. L'accompagnement des ménages est ainsi plus complet. En général, la thématique du social et du logement est prise en compte.</p> <p>C'est une opportunité pour lutter contre la précarité énergétique dans le cadre de la rénovation du parc privé : il est alors nécessaire d'avoir des exigences en matière de performance énergétique et si possible de mettre en place un accompagnement des ménages pour suivre la rénovation et ce qu'elle engendre (hausse du confort, baisse des consommations, baisse de charges ?)</p> <p>Les montants d'aide à la rénovation peuvent atteindre des montants intéressants qui permettent de mener des projets à terme. L'ingénierie financière n'en reste pas moins nécessaire.</p>	<p><a href="http://www.lesopah.fr">www.lesopah.fr</a></p>
<p><i>Boucler le financement des travaux des particuliers et des maîtres d'ouvrage d'insertion</i></p> <p><b>Dans le cadre de son programme AGIR +</b>, la Région lance une expérimentation concernant 100 opérations d'amélioration de la performance énergétique en facteur 4 de maisons et petites copropriétés.</p> <p>Cette aide sera allouée dans le cadre d'un appel à projet.</p> <p>Aides allant de 5 000 € à 8 000 €.</p> <p>Conditions techniques : Bouquet de solutions techniques méditerranéennes ou alpines permettant une division par 4 a minima des consommations d'énergie conventionnelle avant travaux (sans prise en compte de la production d'électricité)</p> <p>Ou Atteinte du niveau de performance du référentiel BBC Effinergie Rénovation. (sans prise en compte de la production d'électricité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Région</li> </ul>	<p>Particuliers et maîtres d'ouvrage d'insertion</p> <p>Si ressources faibles, possibilité de rehausser le niveau de l'aide.</p>	<p>Coup de pouce intéressant pour des rénovations globales et performantes</p> <p>Majoration de l'aide en cas de ressources faibles</p> <p>Aide accessible aux maîtres d'ouvrage d'insertion</p> <p>Exigence importante sur la performance thermique</p>	<p><a href="http://www.regionpaca.fr">www.regionpaca.fr</a></p>



Dispositif d'aides	Acteur principal : gestionnaire Partenaires	Bénéficiaires Repérage	Points Forts - Difficultés	Source / lien / contact
<b>Aider et financer des projets de sensibilisation ou des projets globaux d'accompagnement des ménages démunis pour éviter les situations de précarité énergétique</b>				
<p><i>Financement public de projets transversaux</i></p> <p><b>Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie (FREE)</b></p> <p>L'accord cadre Etat ADEME Région prévoit une enveloppe « Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie » qui permet d'aider des projets de lutte contre la précarité énergétique par exemple (les financements sont essentiellement ciblés sur la maîtrise des consommations d'énergie, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments ...)</p> <p>Les montants d'aide peuvent aller jusqu'à 80% du montant du projet.</p> <p><b>AGIR – AGIR +</b></p> <p>La Région dans le cadre de son Action Globale Innovante pour la Région souhaite développer la maîtrise des consommations d'énergie, favoriser le travail partenarial, soutenir l'économie régionale ... Des financements peuvent venir soutenir des projets de lutte contre la précarité énergétique. Les communes Lauréates AGIR sont encouragées à mettre en place des formations à destination des travailleurs sociaux ainsi qu'une</p> <p>D'autres financeurs publics peuvent aider des projets de lutte contre la précarité énergétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ADEME</li> <li>▪ Région</li> <li>▪ DREAL</li> <li>▪ Agence de l'eau</li> <li>▪ ...</li> </ul>		<p>L'innovation, l'implication des acteurs régionaux, la réponse à des problématiques régionales ... sont encouragées.</p> <p>Le montant des financements est important et peut atteindre 80% du montant du projet (en fonction du contenu, de la thématique ...).</p> <p>Le dépôt et le suivi administratif nécessitent un temps administratif non négligeable.</p>	<p><a href="http://www.ademe.fr">www.ademe.fr</a></p> <p><a href="http://www.regionpaca.fr">www.regionpaca.fr</a></p>
<p><i>Financements privés de projets transversaux</i></p> <p><b>Fournisseurs d'énergie Industriels</b></p> <p>(par exemple financement d'une évaluation quantitative d'une opération de rénovation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournisseurs d'énergie</li> </ul>	Porteurs de projet	Le financement dépend de l'intérêt que peut porter l'industriel au projet (intérêt pour recueillir des informations sur le mode de consommer, récupération de données sur le marché, intérêt pour l'image de l'entreprise...).	Site des fournisseurs / référents solidarité

Dispositif d'aides	Acteur principal : gestionnaire Partenaires	Bénéficiaires Repérage	Points Forts - Difficultés	Source / lien / contact
<p><b>Les fondations privées</b> peuvent apporter des financements pour appuyer des projets contribuant à la réduction de la précarité énergétique. Les objectifs des différentes fondations peuvent varier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Amélioration des conditions de logement des personnes démunies</li> <li>■ Préservation de l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction des consommations d'énergie, utilisation de matériaux écologiques dans les rénovations ...)</li> <li>■ Amélioration des conditions sociales des personnes défavorisées</li> </ul> <p>Donc différents types de projets peuvent être financés par ces fondations.</p> <p>Les types de projets pouvant être financés : sensibilisation des personnes défavorisées aux gestes économes, utilisation de matériaux sains dans des rénovations de logements à destination de personnes défavorisées, réseau de partage d'expérience ... (voir le tableau action)</p> <p>Certaines fondations fonctionnent par appels à projet avec des critères à respecter, d'autres étudient les dossiers au cas par cas.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fondation de France</li> <li>■ Fondation Abbé Pierre</li> <li>■ Fondation MACIF</li> <li>■ ...</li> </ul>	<p>Porteurs de projet</p>	<p>Les montants des aides peuvent être conséquents.</p> <p>Nécessité de contacter les différentes fondations dans le cadre du financement d'un projet.</p>	<p>Site fondations</p> <p><a href="http://www.fondationdefrance.org/">www.fondationdefrance.org/</a></p> <p><a href="http://www.fondation-abbe-pierre.fr">www.fondation-abbe-pierre.fr</a></p> <p><a href="http://www.fondation-macif.org">www.fondation-macif.org</a></p> <p>...</p>